



TOUT MONT ART
Conditions et Règlement intérieur de
l'association
2020/2021

Pour le bon déroulement des cours, des ateliers, une recherche d'efficacité dans la gestion des cours, un respect des uns et des autres il vous sera demandé de respecter ces points :

▪ **Adhésion :**

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle à l'association de 10€.

▪ **Horaires :**

Les horaires sont donnés chaque début d'année scolaire. Les parents, membres et professeurs sont tenus de respecter ces horaires. En cas de retard, pensez à le signaler aux professeurs ou aux élèves.

• **Arrivées et départs dans les cours:**

A partir du moment où le parent* n'est plus là l'enfant est sous la responsabilité du professeur et ce jusqu'à la fin du cours où il est récupéré par le parent. (*ou adulte autorisé à le récupérer).

Si l'enfant se rend seul à son cours ou repart seul du cours il est demandé une autorisation écrite aux parents.

Vous trouverez les autorisations parentales ci-dessous.

• **Absences aux cours:**

PREVEENEZ en cas d'absence, envoyez un message directement au professeur.

Pour les cours de guitare, piano, chant, violon en cas d'empêchement il est demandé aux parents de s'organiser entre eux pour intervertir l'horaire. **Cela doit rester exceptionnel.**

Si le professeur doit annuler un cours, un horaire de remplacement vous sera proposé.

Si les parents n'ont pas prévenu de l'absence de leur enfant le professeur se chargera de les contacter pour en connaître la raison.

• **Comportement :**

Tout manque de respect vis à vis des professeurs, des autres élèves et / ou du matériel ou des locaux entraînera une exclusion de l'association.

Autorisation parentale

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant
_____ à se rendre seul* à son cours et à repartir seul* de son
cours de _____ qui a lieu le mercredi de _____ à _____.

(*rayer si nécessaire la mention inutile)

Signatures :

Père :

Mère :